



Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois Frontières

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.

La présente charte décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques issu de la concertation menée avec les élus de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières. Elle liste les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales.

Enfin, elle indique les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

1 – Le réseau de proximité des finances publiques au service des collectivités locales

Le déploiement du nouveau réseau de proximité doit permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus, notamment pour les collectivités les plus petites ou les plus fragiles.

Ainsi, la réforme prévoit d'implanter dans chaque EPCI, un cadre de la DGFiP possédant un haut niveau d'expertise, exclusivement affecté à la mission de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités locales. Installé dans les territoires au plus près des élus et de leur administration, il sera disponible et facilement accessible.

Pour renforcer les missions réglementaires dévolues aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité), les tâches de gestion seront regroupées dans cinq services de gestion comptable (SGC) répartis sur tout le département de la Moselle.

1.1– Les modalités de présence

a) Les services de gestion comptable (SGC)

Les SGC assurent les travaux de gestion des collectivités locales et de leurs établissements locaux de leur ressort géographique. Le regroupement de ces travaux vise à sécuriser les compétences des agents de la DDFIP dans la durée et de garantir une continuité de service aux collectivités. Les SGC s'engageront sur des objectifs de qualité de service.

Les relations entre les collectivités locales et le SGC seront facilitées par :

- la dématérialisation des liaisons ;
- la désignation de référents au sein du SGC pour chaque collectivité locale ;
- des échanges directs relatifs à la gestion quotidienne par mail ou par téléphone ;

- le rôle de médiateur que jouera le conseiller aux décideurs locaux, notamment sur les sujets complexes ou qui poseraient une difficulté particulière ;
- l'organisation de réunions, au moins une fois par an et en tant que de besoin, entre le chef du SGC et les collectivités locales.

Les tâches de gestion qui étaient assurées par l'ex-trésorerie de Bouzonville, transférée le 1^{er} janvier 2020 à la trésorerie de Hayange, seront exécutées par le Service de Gestion Comptable installé à Hayange au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, les communes actuellement gérées par la trésorerie de Thionville-et-Trois-Frontières¹ ne seront prises en charge par le SGC d'Hayange qu'à partir du 1^{er} septembre 2022 (date prévisionnelle).

b) Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)

La mission des conseillers aux décideurs locaux s'articule autour de trois grands axes :

- une mission de conseil régulière sur l'élaboration des budgets, la clôture des comptes, la fiscalité directe locale, la situation financière (analyses financières rétrospectives et commentaires du tableau de bord simplifié), les opérations comptables complexes, la réglementation et la qualité comptables, le contrôle interne, l'aide au recouvrement des produits locaux en lien avec le SGC, la fiscalité commerciale, l'expertise en matière de FCTVA et de demande de subventions ;
- une mission de conseil thématique en fonction de l'actualité des réformes et de leurs enjeux pour ses interlocuteurs : réforme de la fiscalité directe locale, mise en œuvre du compte financier unique, la mise en place d'organisations mutualisées (contrôle allégé en partenariat ou service facturier), sujets liés à la dématérialisation, accompagnement des opérations de réorganisation des collectivités locales (fusion de collectivités) et transferts de compétences entre collectivités locales ;
- une mission de conseil personnalisée, en fonction des besoins des collectivités comme les analyses financières prospectives, l'alerte auprès des collectivités à partir de l'analyse des principaux ratios d'équilibre financier, la présentation des comptes validée par le comité national de fiabilité des comptes locaux.

Pour l'ensemble de leurs missions, les CDL bénéficient de l'appui ou de l'assistance du SGC et de la direction départementale des finances publiques. Ainsi, la mission du CDL concerne jusqu'en septembre 2022 les seules communes gérées par le SGC d'Hayange (Cf. *supra*).

Le CDL de la **Communauté de Communes Bouzonvillois – Trois Frontières**, qui a été installé dès janvier 2020 dans les locaux de l'ex-trésorerie, disposera d'un bureau à Bouzonville et, à partir de septembre 2022, d'un bureau à Sierck-les-Bains. Il intégrera les locaux des Espaces France services qui seront créés ultérieurement. Le périmètre d'activité du CDL pourra être adapté, en fonction des besoins des collectivités, au vu d'un bilan établi conjointement par la DDFIP et la Communauté de Communes.

2 – Le réseau de proximité des finances publique au service des usagers.

2.1– L'accueil de proximité de la Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois Frontières.

Pour renforcer les services aux usagers de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, conformément aux engagements pris lors de la fermeture de la trésorerie, un **accueil de proximité** a été mis en place à **Bouzonville**.

Dans cet accueil de proximité, un agent des finances publiques tient une permanence d'une demi-journée toutes les semaines, le mardi matin. Selon la fréquentation, cette périodicité pourra être diminuée ou augmentée (notamment durant les campagnes d'impôts et de produits locaux).

À cet accueil de proximité, **toutes les questions concernant l'administration des finances publiques** sont

¹Communes restant gérées par la trésorerie de Thionville-et-Trois-Frontières jusqu'au 1^{er} septembre 2022 : APACH – CONTZ-LES-BAINS – GRINDORFF – HALSTROFF – HAUTE KONTZ – HUNTING KERLING-LES-SIERCK – KIRSCH-LES-SIERCK – KIRSCHNAUMEN – LAUNSTROFF – MANDEREN- RITZING – MERSCHWEILLER – MONTENACH – REMELING – RETTEL – RUSTROFF – SIERCK-LES-BAINS - WALDWISSE

traitées par l'agent d'accueil qui a été spécifiquement formé pour répondre aux questions les plus fréquentes (cf. liste infra).

Si l'agent d'accueil n'a pas la réponse immédiatement en raison d'une situation complexe ou parce que la demande nécessite un échange avec le service de gestion, un rendez-vous avec le service concerné sera systématiquement proposé. Ce rendez-vous se tiendra soit par téléphone, soit en visioconférence depuis l'accueil de proximité de Bouzonville.

Pour le rendez-vous en visioconférence, l'utilisateur sera accueilli et mis en relation avec le service de gestion par l'agent d'accueil.

Dès le mois d'avril 2021, cet accueil fera place à deux accueils d'une demi-journée par semaine en mairies de Bouzonville et de Sierck-les-Bains.

Ces accueils rejoindront ultérieurement l'espace France service de Bouzonville et l'antenne de Sierck-les-Bains lorsqu'ils seront créés.

La DDFiP dotera les agents animateurs de ces espaces France Services de l'outil CONTACTS. Cet outil permettra notamment de proposer aux usagers ayant besoin de contacter les services de la DDFiP d'être rappelés par un agent des finances publiques dans un délai de 24 heures, quel que soit le motif de la demande. Si l'espace France Services est équipé en matériel visio, des rendez-vous en visioconférences avec le service de gestion concerné pourront également être proposés aux usagers.

En ce qui concerne le paiement des factures, depuis le 28 juillet 2020 les usagers ont la possibilité de régler les créances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé), en numéraire ou par carte bancaire, auprès de deux buralistes à Bouzonville².

2.2 – Questions qui pourront être traitées dans les accueils de proximité

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales (particuliers et entreprises) ou le paiement de factures de produits locaux
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne (dans le respect des mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus)
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source, notamment déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Obtenir un bordereau de situation
- 9 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 10 - Obtenir des informations cadastrales
- 11 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement
- 12 – Obtenir des informations simples sur les droits d'enregistrement (donations)

2.3 – Les conditions matérielles de la présence de la DGFIP

Dans un premier temps, la communauté de communes Bouzonvillois – Trois Frontières mettra deux bureaux à disposition du conseiller aux décideurs locaux dans le cadre d'une convention d'occupation à titre onéreux. Dès la création de l'espace France Services et de l'antenne, le conseiller aux décideurs locaux s'y installera à titre gracieux.

De même, la commune de Bouzonville mettra à disposition en mairie un lieu d'accueil du public pour que l'agent des finances publiques puisse accueillir les usagers le mardi matin. La commune de Sierck-les-Bains mettra également à disposition un lieu d'accueil pour les permanences qui seront organisées.

² Dans la limite de 300 € en numéraire pour toute créance et de 300 € par carte bleue pour les impôts.

L'agent d'accueil et le Conseiller aux décideurs locaux disposeront de leur propre équipement informatique. La DDFIP assurera la fourniture et l'installation de l'équipement de visioconférence de l'accueil de proximité.

3 – Calendrier

Le transfert des tâches de gestion de la trésorerie de Hayange sur le SGC de Hayange sera réalisé en 2021. Le Conseiller aux décideurs locaux et l'accueil de proximité de Bouzonville ont été mis en place le 2 janvier 2020.

L'installation provisoire du CDL à l'EPCI et des accueils du public en mairies interviendront en avril 2021.

La date d'ouverture de l'espace France service et de l'antenne n'est pas encore connue.

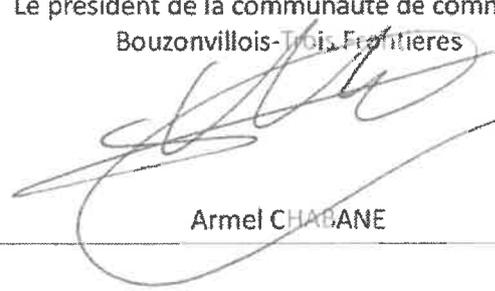
4 – Modalités de suivi et d'évaluation de la présence territoriale

La présente charte entérine jusqu'en 2026 la présence de la DDFIP sur le territoire de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières. Elle ne pourra être modifiée durant cette période, sous réserve de possibles ajustements dans le réseau des accueils de proximité et des conseillers aux décideurs locaux.

A cet égard, le réseau précité fera l'objet une fois par an d'une analyse qualitative et quantitative annuelle partagée par les signataires. Cette analyse intégrera notamment la fréquentation des accueils de proximité assurés par la DDFIP ainsi que le portefeuille de compétence des conseillers aux décideurs locaux. Sur cette base, des ajustements pourront être apportés.

La Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières aura un représentant au sein du Comité de suivi de la réforme qui sera mis en place au cours du 1^{er} semestre 2021.

Fait à Bouzonville, le 4 février 2021

<p>Le directeur départemental des finances publiques de Moselle</p>  <p>Etienne EFFA</p>	<p>Le président de la communauté de communes Bouzonvillois-Trois Frontières</p>  <p>Armel CHABANE</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------